

## II

Considérant que c'est grâce aux institutions parlementaires que les hommes ont conquis leurs libertés personnelles et leurs droits civils et politiques;

considérant, cependant, que la complexité et le caractère technique des problèmes qui se posent à notre époque, tout particulièrement dans le domaine économique et social, exigent des parlements et des gouvernements un labeur non seulement plus considérable et plus spécialisé, mais aussi plus rapide;

la XXVe Conférence,

tout en reconnaissant que les mœurs et les traditions des différents peuples rendent impossibles des solutions uniformes, invite les groupes nationaux à provoquer dans leurs parlements respectifs l'étude et la discussion de la vie politique dans leur pays, à la lumière des débats poursuivis au sein de l'Union interparlementaire et des expériences faites dans d'autres Etats. Elle les invite, le cas échéant, à soumettre à leurs parlements les propositions qui leur paraîtront opportunes.

Dans cet ordre d'idées, la Conférence appelle notamment l'attention des groupes sur les points suivants:

1. Nécessité d'assurer une stabilité gouvernementale et parlementaire plus grande, soit par la désignation des membres du gouvernement pour une période fixe (Etats-Unis d'Amérique, Suisse), soit par l'adoption d'un système électoral fait pour obvier à l'émiettement des partis et pour assurer une majorité bien définie, représentant les opinions de la majorité des électeurs et garantissant cependant une représentation à la minorité.

2. Nécessité d'assurer l'indépendance du parlement et du gouvernement à l'égard des grandes organisations d'ordre économique qui, trop souvent, influent sur les décisions parlementaires et gouvernementales.

3. Utilité d'assurer aux autorités parlementaires une documentation pratique plus complète et, le cas échéant, la collaboration d'experts pour la solution des questions qui leur sont soumises (échange international de documentation parlementaire et administrative; création d'organismes consultatifs auprès des parlements; audition d'experts par les commissions parlementaires; création de bureaux de recherches au service des parlements).

4. Nécessité de gagner la collaboration d'une opinion publique consciente et dûment éclairée aux travaux du parlement, par exemple et à titre d'indication: par la création d'un organe d'information assurant une documentation impartiale et une discussion publique; par la reconnaissance officielle de l'opposition parlementaire et par la rémunération publique de son chef (système canadien); par l'institution du referendum législatif et de l'initiative populaire (système suisse et allemand); par l'institution de "public hearings" devant les commissions parlementaires (système de l'Etat de Massachusetts).

5. Nécessité de diminuer la besogne du parlement en confiant certaines attributions, soit à des organismes locaux, soit à des autorités nationales autonomes fonctionnant à côté du parlement (tels les "Trade Boards" britanniques);

6. Amélioration de la technique et de la procédure parlementaires, afin d'éviter les lenteurs dans les décisions et d'assurer une meilleure élaboration de la loi, institution de commissions parlementaires permanentes correspondant d'une manière générale aux ministères, institution

Le très hon. M. GRAHAM.

d'une commission législative générale et permanente (système serbe-croate-slovène), limitation du droit d'amendement devant le parlement.

## III

La Conférence estime que le bureau interparlementaire est l'organe tout indiqué pour servir de liaison entre les Groupes nationaux et, le cas échéant, entre les parlements, pour l'échange de renseignements que cette étude rendra nécessaire.

Elle exprime le vœu qu'un nouveau débat sur les problèmes énumérés dans cette résolution soit institué au cours d'une prochaine Conférence en prenant pour base les discussions qui auront eu lieu dans les Groupes.

Voici, dans l'ordre, la liste de ceux qui ont pris part à la discussion: le docteur Wirth; M. Andrew J. Montague, délégué du groupe américain; suivi de moi-même; Carl Lindhagen, Suède; M. de Lukacs, Hongrie; M. Munch, Danemark; M. Pierre Renaudel, France; Herr Heller, Tchécoslovaquie; Herr Hallin, président du groupe suédois; Herr Dr Lakatos; M. Aimé Berthod, France; Stanislas Thugutt, Pologne; Markram Ebeid, Egypte; P.-J. Little, Irlande; le secrétaire général, M. Paul Bastid, France; Herr Franz Odehnal, Autriche; Arrigo Solmi, Italie; Frédéric de Rabours, Suisse; Mme Irène Kosmowska, Pologne.

M. Pierre Renaudel a présenté l'amendement qui suit:

(Texte) Il s'agit du paragraphe premier du projet de résolution que nous proposons de rédiger comme suit:

... En appelant tous les citoyens à participer au vote public par le suffrage universel et la pratique des libertés démocratiques essentielles, il garantit le contrôle des actes du Gouvernement et contribue à l'éducation politique des nations.

J'ai proposé d'ajouter le texte suivant au rapport du docteur Wirth:

(Texte). Nécessité d'instruire la jeunesse fréquentant l'école primaire sur les premières notions de gouvernement, des constitutions, des parlements, des conseils populaires, de la franchise électorale, des devoirs des citoyens envers la patrie pour lui inculquer les moyens de compléter, par l'expérience, par l'observation et par l'étude, sa préparation à l'accomplissement de ses fonctions civiques. A cette fin, établir un précis ou syllabus politique, destiné aux instituteurs des écoles primaires, contenant les notions élémentaires du régime représentatif, avec des instructions indiquant la méthode et les moyens les plus propres à donner cet enseignement spécial. Il faudrait aussi exiger des instituteurs la preuve qu'ils sont suffisamment qualifiés pour donner ces leçons de gouvernement.

Ce syllabus serait traduit dans la langue de chacun des pays adhérents à l'Union et remis au président de chaque groupe national, qui, à son tour, le soumettrait à l'approbation de son gouvernement pour le faire imprimer et distribuer aux instituteurs dans toutes les écoles primaires.

L'assemblée a décidé de renvoyer le tout au comité pour qu'il poursuive son examen.